



Assignation devant le juge aux affaires familiales

Par **elisa**, le **10/07/2011 à 17:47**

Bonjour,rnje vous

Par **mimi493**, le **10/07/2011 à 18:40**

[citation]Je vous explique mon cas, mon compagnon ma mise a la porte en changant la serrure de l'appartement[/citation] avez-vous été à la police (c'était votre domicile, il a commis une voie de fait en vous mettant à la porte) ?rnAvez-vous des témoins ?rn[citation]Je l'ai averti le lendemain de la naissance [/citation] en avez-vous la preuve ?rn[citation]est ce qu'il peu m'obliger a ce qu'elle porte son nom, [/citation] nonrn[citation]et peut il la prendre a 3 mois ce qui me fait très peur. quel sont ses droits? [/citation] tous les droits d'un père titulaire de l'autorité parentale

Par **mimi493**, le **11/07/2011 à 03:26**

La garde, ça n'existe pas, en FrancernIl a déjà l'autorité parentale conjointe (vous devez en tenir compte)rnIl demande la résidence exclusive de l'enfant ou pas ?rn[citation]non je n'ai pas été a la police mais j'ai des témoins et j'ai des attestation faite par eux. [/citation] Dans les formes légales avec copie recto-verso de la CNI ?rnSi non, il faut les faire refaire rnQuand vous les aurez, il faut en faire une copie et les envoyer à l'autre partie afin de pouvoir les produire devant le juge (et cette fois-ci en LRAR !!)rn[citation] Comme preuve que je l'ai

appelé j'ai mon relevé téléphonique. [/citation] idem, en faire copie et envoyez avec le
resternMais ça sera parole contre parole, s'il dit que vous l'avez appelé pour autre chose, que
vous avez eu le répondeur sans parler etc.